



Thônex

Procès-Verbal de la séance du 14 novembre 2006

Sont présents :

- Mme Isabel ROCHAT, Maire
M. Claude DETRUCHE, Conseiller administratif
M. Philippe DECREY, Conseiller administratif
- M. Pascal UEHLINGER, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, GUARINO M., JAQUET et TOMASINI
MM. AGRANIOU, CASTELLI, DROZ, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, KILCHER, LOUTAN, ROTH et STARK.

Excusés :

- Mmes KABY et NOTARO
MM. FROSSARD, THURRE et VACHERON

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2006.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétitions
 - 5.1. Concernant : « Le Pavillon Mousse – insécurité sur le chemin de l'école ». Discussion. Vote. **(RM-06-08)**
 - 5.2. Concernant : « Une mise en zone 20km/h. du quartier du chemin des Cyprès ». Discussion. Vote. **(RM-06-09)**
6. Projet de budget 2007 - Discussion et vote sur :
 - 6.1. Budget de fonctionnement **(DA-06-21a)**,
 - 6.2. Nombre de centimes additionnels **(DA-06-21b)**,
 - 6.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux **(DA-06-22)**,
 - 6.4. Indemnités versées au Conseil administratif **(DA-06-23)**,
 - 6.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- **(DA-06-24)**,
7. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2007. Discussion. Vote. **(DA-06-25)**.



8. Projet de résolution déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, intitulé : « Pour le plaisir des passants, enfants, adultes et écureuils, plantons des noyers et noisetiers dans les lieux publics ». Discussion. Vote. **(DM-06-04)**.
9. Propositions du Conseil administratif.
10. Questions écrites.
11. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2006

Page 870

M. Loutan demande que les annexes de biographies jointes à son projet de délibération fassent partie du procès-verbal.

Suite à cette remarque le procès-verbal est approuvé à la majorité par 19 voix « pour » et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Pascal Uehlinger, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers et informations suivantes :

- 2.1. Le Mérite Thônésien 2006 a été attribué, à l'unanimité par le Bureau, à M. André Fasola.
- 2.2. Courrier adressé à Mme Jana Schindler en réponse à la pétition déposée auprès de la Mairie :

Concerne : Pétition concernant la location des salles de rythmique dans les écoles communales.

Madame,

Par la présente nous vous confirmons que votre courrier du 22 septembre 2006 concernant l'objet cité en référence a été lu lors de la dernière séance du Conseil municipal du 3 octobre dernier.

Quant à la pétition, cette dernière a été classée par le Conseil municipal suite aux explications données par le Conseil administratif relatives à sa décision de réduire les durées de location. Notamment, en raison de la démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet ainsi que par souci d'équité envers les différentes associations qui louent des biens communaux et celles qui doivent payer des loyers élevés dans des locaux commerciaux pour exercer leur activité.



En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

- 2.3. A 23h. nous passerons au point 9 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel Rochat, Maire

3.1.1. Conseil municipal du 19 décembre 2006

Pour cette séance 80 enfants de 6P de l'école Adrien-Jeandin seront invités à assister à une partie de notre séance qui exceptionnellement débutera à 19h.30.

3.1.2. Assemblée générale de l'Association des Officiers de l'Etat Civil

Lors de cette assemblée, qui s'est déroulée cette année à Thônex, nous avons appris que des 18 arrondissements existant aujourd'hui il n'en resterait plus que 5 d'ici quelques années.

3.1.3. Genève nage 24 heures

Le Conseil administratif présente ses félicitations à l'école du Bois-Des-Arts et à celle d'Adrien-Jeandin qui ont terminé respectivement à la 1^{ère} et 2^{ème} place de cette manifestation.

3.1.4. Agenda 21

Nous vous invitons à aller consulter le site www.are.admin.ch, qui est le site fédéral du développement durable où l'on peut constater que la commune de Thônex figure en bonne place (http://www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/agenda_21_gemeinden/index.html?gemeinde=302).

3.1.5. Classement « Bilanz 2006 »

Le mensuel économique et financier suisse-alsacien « Bilanz » a, dans son numéro du mois d'août, publié de manière exclusive et pour la première fois les résultats détaillés de la plus grande étude comparative sur les villes suisses sur la base de 50 critères réunis en plusieurs domaines principaux qui ont été pondérés en vertu d'une méthode statistique complexe, notamment :

- fiscalité,
- richesse,
- situation géographique,



- structures sociales,
- dynamisme en matière de logement,
- transports publics,
- zones de détente,
- tourisme,
- marché du travail,
- coût de l'immobilier.

C'est avec une certaine fierté que les autorités thônésiennes ont pris connaissance des résultats de cette enquête qui place la ville de Thônex en 6^e position de ce classement.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. 10, ch. des Deux-Communes

Le planning concernant les travaux est respecté. Nous avons obtenu une subvention cantonale pour l'amélioration thermique de ce bâtiment d'un montant de Fr 12'570,-. Le gros des travaux devrait se finir d'ici mi-décembre.

3.2.2. Stabilisation de la Mairie

Les travaux d'injection pour la stabilisation de ce bâtiment commenceront demain.

3.2.3. Démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de nouvelle concernant le recours déposé au Tribunal administratif.

3.2.4. Tarifs de location des locaux communaux

Les tarifs de location des salles ont été très légèrement augmentés. Le but de cette révision était de permettre une meilleure lisibilité des coûts pour les utilisateurs. Nous avons donc inclus divers frais dans le tarif de base qui était par le passé facturé séparément. Vous pouvez consulter ces nouveaux tarifs sur le site internet de la commune.

3.2.5. Panneaux de signalisation

Les panneaux de signalisation ont été posés, tant en ce qui concerne les plans de la commune que la signalétique dans les parcs et promenades. Le Conseil administratif vous présentera prochainement un projet concernant les panneaux d'affichage communaux.



3.2.6. Journée de la propreté

Le 14 octobre nous avons organisé, pour la deuxième fois, une journée portes-ouvertes au sein du centre de voirie. La fréquentation du public a été bonne. Nous aimerions profiter de saluer le personnel communal qui a œuvré pour la réussite de cette manifestation.

3.2.7. Service de sécurité municipale

Le 6 décembre 2006 à 19h, à la salle polyvalente de l'école de Cointrin, aura lieu l'assermentation des nouveaux ASM pour l'ensemble du canton. Mademoiselle Emeline Meyer prêtera serment pour notre commune. Les Conseillers municipaux intéressés sont les bienvenus à cette cérémonie.

3.2.8. Douane de Mon-Idée

Dès le 1^{er} décembre 2006, le poste frontière de Mon-Idée n'aura plus de gardes frontière permanents. Il est bien entendu que les contrôles « volants » seront intensifié dans ce secteur.

3.2.9. Challenge des Municipalités

Le 14 octobre dernier a eu lieu ce challenge annuel et notre commune a terminé en 1^{ère} position pour la deuxième fois consécutive.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1. ThônexArtSpectacles

Vous avez reçu récemment un programme indiquant les manifestations prévues dans le cadre de la saison culturelle. Nous espérons que de nombreux Conseillers municipaux viendront assister à ces spectacles par le biais des billets qui sont mis à votre disposition à la Mairie.

3.3.2. ThôNoël

Le Conseil administratif vous rappelle que cette manifestation aura lieu le 16 décembre sur la place du Chêne-Vert de 10h. à 15h.



4. Rapport des commissions

La parole est passée aux Présidents des commissions suivantes pour qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séance du 10 octobre 2006 :

En préambule je désire remercier trois commissaires qui ont participé à l'analyse complète des dossiers concernant l'aide sociale et l'aide humanitaire, il s'agit de MM. Agraniou, Stark et Uehlinger. Ceci a permis de présenter des dossiers complets aux autres membres de la commission Sociale. Merci également à Mme Küng qui fait chaque année un travail admirable en améliorant la présentation de ces dossiers.

En ce qui concerne l'aide sociale, sur un budget de Fr 75'000,-, Fr 56'500,- ont été attribués. Pour l'aide humanitaire, il a été attribué Fr 97'500,- sur un budget de Fr 100'000,- et pour les actions en faveur de la jeunesse Fr 11'500,- ont été attribués sur un budget de Fr 15'000,-.

4.2. M. Alexis Hyde, Président de la commission ad-hoc Marcelly-Tronchet, séance du 12 octobre 2006 (séance commune avec les membres de la commission des Ecoles & Jeunesse) :

(voir le rapport ci-dessous de Mme Jaquet)

4.3. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 12 octobre 2006 (séance commune avec les membres de la commission ad-hoc Marcelly-Tronchet) :

Assistent à cette séance :

Pour la commune de Thônex :

Mme Rochat, Maire, M. Détruche, Conseiller administratif, M. Fortuna, Secrétaire général adjoint technique.

Les architectes :

Mme Sjoestedt, M. Schär, M. Heinrichs

Mme Desjacques Carnegie, Présidente de la fondation pour la jeunesse ainsi que l'ancienne et la nouvelle directrice du comité de gestion.

1. Présentation par les architectes du projet de la crèche.

M. Schär nous présente le plan de la crèche, qui est le résultat d'un travail de concertation entre la Mairie, les architectes et les professionnelles de la petite enfance de notre commune ainsi que 2 responsables de l'Office de la jeunesse. Leur travail a facilité le nôtre et raccourci la commission. Un grand merci à cette équipe.

La future crèche aura 2 niveaux, les grands en bas, pour des raisons de sécurité, les petits en haut. Les divers espaces pour les enfants sont bien répartis et fonctionnels. Les locaux pour le personnel ne sont bien sûr pas oubliés. La sécurité a fait l'objet de beaucoup d'attention, vu les mesures strictes demandées.



Un certain nombre de locaux sont prévus pour les rangements, vu qu'une crèche a de grands besoins. Les repas seront apportés à la crèche. Un parc de jeux est prévu, ainsi que de la verdure pour l'ombrage et même un potager est envisagé.

Après quelques précisions demandées par les commissaires. Les 2 commissions ont accepté le projet à l'unanimité.

4.4. Mme Rosemarie Egger, Présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, séance du 19 octobre 2006 :

Présentation du document « Problématique Arve-Lac » établi en concertation avec les communes Arve-Lac.

Lors de cette séance nous avons pris connaissance d'un document établi par les magistrats des communes Arve et Lac intitulé : « Problématique Arve-Lac », mobilité et aménagements qui a servi de base à l'audition par la commission des Transports du Grand Conseil le 30 mai 2006. Ce document présente les buts de l'étude, le diagnostic de l'état actuel de l'évolution, les demandes des communes, les concepts proposés, quelques propositions concrètes ainsi qu'un propos concernant une nouvelle tangente nord-est.

Les principales demandes des communes préalablement à tout projet d'urbanisation sont : amélioration de la ligne 9, la jonction de Thônex, capacités pleinement utilisées à la douane de Bardonnex et l'augmentation générale des TPG.

Des études doivent être entreprises ou développées visant la réalisation d'infrastructures de transports lourds : trams dans la ville d'Annemasse, projet CEVA, réseau routier sur France, liaison avec Genève-sud.

Des études doivent être poursuivies particulièrement et préalablement à MICA : compléments offre TC, nouvelle hiérarchie routière, etc...

Des études doivent être engagées en relation avec l'image de la rive gauche à terme : étude générale d'aménagement du territoire, réseau routier franco-genevois, réseau TC, axe Genève-Douvaine, etc...

Il y a également dans ce document des projections jusqu'à 2020 voire 2025, ce document sera remis aux Conseillers municipaux.

5. Pétition

5.1. Concernant : « Le Pavillon Mousse – insécurité sur le chemin de l'école ».
Discussion. Vote. (RM-06-08)

M. Uehlinger, Président, donne lecture du texte de la pétition intitulée :

– « Accéder en sécurité au Pavillon Mousse »



Par la présente pétition, nous soussignés, demandons :

- 1. L'installation de Kits ECOLE sur la route de Jussy, à l'emplacement des 3 passages piétons actuels,*
- 2. La limitation de la vitesse à 40km/h. sur la totalité du tronçon sur la route de Jussy entre les giratoires et la voie ferrée,*
- 3. La mise en place de patrouilleuses ou d'un feu rouge sur demande sur la route de Jussy au niveau du PAVILLON MOUSSE et du parking du cirque,*
- 4. L'installation de ralentisseurs sur le chemin de la Mousse, de part et d'autre du chemin des Piverts et d'une signalisation adéquate.*

- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, donne les précisions suivantes : sur la partie « large » du chemin de la Mousse des mesures ont déjà été prises, avec la pose d'îlot de passage de sécurité et la mise en place de patrouilleuses scolaire.

L'Office cantonal de la mobilité s'est déplacé afin de constater les problèmes causés sur la partie « étroite » de ce chemin. Des demandes ont été faites et des décisions ont été prises. Notamment, à la hauteur de la sortie du chemin des Piverts il sera installé deux ralentisseurs car il n'était pas possible de prévoir un passage de sécurité étant donné qu'il n'y a pas de trottoir. Un Kit-Ecole a également été demandé ainsi que pour la route de Jussy. Mais l'OCM ne semble pas très favorable à cette deuxième proposition.

Nous avons mis, à l'essai, une patrouilleuse scolaire sur la route de Jussy où nous avons constaté qu'il y avait peu d'élèves du Pavillon Mousse qui traversaient sur cette artère et nous avons rencontré un nouveau phénomène, à savoir, que les adolescents du cycle du Foron n'utilisaient plus le passage de sécurité lorsqu'il y a une patrouilleuse ! Au vu de ces considérants, nous avons décidé de ne pas mettre de patrouilleuse à cet endroit.

En ce qui concerne la limitation de vitesse à 40km/h. sur la totalité du tronçon sur la route de Jussy, entre les giratoires et la voie ferrée, nous avons déjà un avis défavorable de l'OCM.

Nous restons donc dans l'attente des décisions qui seront prises par l'autorité compétente.

Arrivée de M. Kilcher.



Le Président informe, suite aux explications données par le Conseil administratif, que le Bureau propose de renvoyer cette lettre pétition au Conseil administratif.

La discussion est ouverte :

M. Loutan : Il sera intéressant, qu'une fois les diverses propositions réalisées, que le Conseil administratif prenne contact avec les pétitionnaires afin de leur montrer les mesures prises et voir s'ils sont satisfaits.

M. Guarino : il serait également important que le Conseil administratif nous tienne au courant de la suite qui sera donnée à ce dossier.

- M. Détruche précise qu'un cheminement a déjà été réalisé vers la sortie du Pavillon scolaire pour sécuriser les piétons et Mme Rochat rappelle qu'un Pédibus avec un cheminement balisé a également été mis en place.

Au vote :

- *Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 21 voix « pour » soit à l'unanimité.*

Suite à ce vote la résolution suivante est acceptée :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition déposée le 26 septembre 2006 par l'APET (Association des parents d'élèves de Thônex) concernant l'insécurité sur le chemin de l'école,
- Attendu que le Bureau a décidé dans sa séance du 6 novembre 2006 de renvoyer cette pétition au Conseil administratif,
- Par 21 voix, soit à l'unanimité,



Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De confirmer la décision du Bureau et de renvoyer la pétition susmentionnée au Conseil administratif.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

Concernant : « Une mise en zone 20km/h. du quartier du chemin des Cyprès ». Discussion. Vote. (RM-06-09)

M. Forte se retire des débats et ne prendra pas part au vote en raison de conflits d'intérêts privés.

Le Président donne lecture du texte de la pétition :

Mesdames, Messieurs,

Nous, les enfants et les adultes du quartier du chemin des Cyprès aimerions une zone à 20km/h. pour préserver notre vie. Est-ce que vous allez prendre les mesures de sécurité de la route pour tous les piétons ?

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, donne les précisions suivantes sur ce point : ce chemin étant entièrement privé le Conseil administratif a transmis cette pétition à l'Office cantonal de la mobilité qui sera chargé de contacter directement les pétitionnaires. Ce sujet n'est pas du ressort de la commune.

Le Président informe que pour cette même raison le Bureau propose de classer cette pétition.

Au vote :

- *Le classement de cette pétition est accepté par 20 voix « pour » soit à l'unanimité.*

Suite à ce vote la résolution suivante est acceptée :



R E S O L U T I O N

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition déposée le 30 septembre 2006 par les habitants du quartier du chemin du Cyprès concernant la sécurité des piétons et une mise en zone 20km/h.,
- Attendu que le Bureau a décidé dans sa séance du 6 novembre 2006 de conclure au classement de cette pétition,
- Par 20 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De confirmer la décision du Bureau et de conclure au classement de la pétition susmentionnée.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

6. Projet de budget 2007 - Discussion et vote sur :

6.1. Budget de fonctionnement (DA-06-21a)

6.2. Nombre de centimes additionnels (DA-06-21b)

Mme Isabel Rochat, Maire et Conseillère administrative déléguée aux Finances, donne des explications concernant le budget 2007 (sa déclaration porte sur les 5 points relatifs au budget 2007) :

Le projet de budget tel qu'il est soumis ce soir à votre approbation appelle un certain nombre de remarques d'ordre politique et conjoncturel qui se trouveront illustrées – tout comme l'an passé- par une présentation Power point préparée par M. Michel Zeder, que je remercie d'ores et déjà au nom du Conseil administratif, ainsi que notre Secrétaire Général, M. Philippe Guex.

Commençons par la fin, et pour la fin de notre législature 2003-2007, nous sommes contraints de vous présenter un budget affichant un excédent de charges de Fr 860'650,-. En effet, le montant des charges au compte de fonctionnement est de Fr 30'958'200,- contre des revenus de Fr 30'097'550,-.



Mais comment est-ce possible avec de notables efforts concédés dans des domaines aussi importants que l'administration générale, avec une hausse modérée des charges du personnel de Fr 226'050,- (1,4% d'adaptation des salaires au coût de la vie), une diminution sensible des frais d'entretien des bâtiments, en s'assurant bien entendu que notre patrimoine est entretenu convenablement, et un poste « Culture », très en mire, n'augmente que de 1%, comme on le verra plus tard.

L'accent a été mis sur le poste « Sécurité » comme en atteste une augmentation sensible de l'effectif de nos agents municipaux afin d'être plus en adéquation avec la demande de nos communiens ; cette rubrique accuse une augmentation de 17%, et on notera une hausse également du poste « Ecoles » en raison de la première tranche d'amortissement de notre trop fameuse école « Marcelly » augmentation due aussi à l'engagement de 6 patrouilleuses scolaires supplémentaires, afin de compléter notre équipe au nord de la commune dans le secteur du Pavillon Mousse.

Mais l'évolution des dépenses par rapport au budget de l'année précédente n'est que de 3,61% par rapport aux 3,41% du budget 2006.

La grande différence résulte – et on le verra à la présentation graphique – provient de l'application de la loi cantonale sur l'assainissement des finances, montant qui est pour Thônex de Fr 960'000,- réparti sur les trois postes qui sont mentionnés dans le commentaire annexé.

Toujours dans les grandes lignes budgétaires, et comme je l'ai annoncé l'année dernière déjà, on ne peut que déplorer la chute progressive de la part privilégiée.

La PP varie d'une année à l'autre en fonction de l'indice général de capacité financière.

Pour mémoire, l'an passé je vous annonçais une diminution des taux de 56 à 51% et on voit que la dégringolade continue, puisque nous en sommes à 46%.

Cela n'empêche par ailleurs pas la valeur du centime des personnes physiques de progresser de 3,5% par rapport aux comptes 2005.

Mais qu'est-ce que la capacité financière ?

Elle constitue véritablement la colonne vertébrale de la péréquation financière, donc en clair de la clef de répartition des recettes entre le canton et les communes et elle est calculée à Genève au moyen de 4 indices :

- indice des revenus par rapport au nombre d'habitants,
- indice des revenus par rapport au nombre d'élèves,
- indice des revenus par rapport à l'importance du domaine public,
- indice des taux de centime additionnels.

Donc, et en résumé, l'indice de capacité financière établit le rapport qui existe entre les charges et les revenus.

Cette explication assez théorique est importante à intégrer dans nos réflexions, car ce problème de gouvernance est actuellement au centre des débats et des relations canton/commune, et cela promet d'être houleux...

Vous l'aurez compris au vu de ce qui précède, et compte tenu de ce qui nous attend, c'est sans surprise, une fois encore que je vous recommande de maintenir le centime additionnel à son taux de 44.



En effet, notre besoin en trésorerie, en 2007 déjà, la diminution de notre capacité d'auto-financement, la volonté manifeste du Conseil d'Etat de vouloir délibérément assainir son gouffre financier sur le dos des communes, sans recherche d'améliorations notoires d'ordre structurel, le fait que la loi votée pour 2 ans seulement (!!) ne représente que 30 millions au regard des 80 millions qui vont nous être ponctionnés dès 2008, tel un emplâtre sur une jambe de bois, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, pour toutes ces raisons invoquées, il serait de ma part totalement irresponsable de vous proposer une baisse du centime, mais au contraire, vous rendre attentifs au fait, comme précisé dans votre annexe, qu'on est en droit de se demander si avec une part privilégiée aussi faible - 46 % - si le taux de fiscalité correspond encore à la réalité !! et vous connaissez mon appartenance politique et ma difficulté à admettre que l'on ne puisse alléger la charge fiscale qui pèse sur les citoyens...

Mesdames et Messieurs, les défis qui nous attendent sont grands, il ne s'agit pas seulement d'absorber de nouvelles charges, mais encore faut-il mieux répartir les compétences, et c'est à nous, à vous qu'il incombe de les identifier afin de les revendiquer, telles les écoles, les aménagements de routes communales, la petite enfance, la police etc...

Il est à craindre que seule une nouvelle Constituante serait à même de réformer ce système obsolète propre à Genève.

Nous vous recommandons donc ce soir d'approuver ce budget car celui-ci, n'est rien d'autre que notre programme, lui-même le reflet de vos préoccupations et de vos délibérations.

Je conclurai par une sincère reconnaissance à l'administration communale qui se dépense sans compter pour la plupart pour que le ménage communal fonctionne au mieux, aux employés de notre commune attachés aux valeurs traditionnelles et de respect qui ont toujours prévalu à Thônex, non sans oublier de remercier les commissaires aux Finances pour le sérieux de leur travail en commission « pré-budget ».

Merci à tous et vive Thônex.

Suite à ces explications, une présentation « Power Point » de certains tableaux comparatifs est exposée et commentée par Mme RoCHAT (voir tableaux en annexe).

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 31 octobre 2006 :

- *La commission des Finances a analysé ce budget 2007. En premier lieu par le groupe pré-budget où ce dernier a été examiné dans le détail. La commission des Finances du 31 octobre a repassé en revue tous les postes.*

Au vote :

- Le budget de fonctionnement 2007 :
 - *accepté à l'unanimité,*



- Centime additionnels :
 - *une proposition à 43cts a été refusée par 9 non et 2 oui,*
 - *la proposition de maintenir le centime à 44cts a été acceptée par 9 oui et 2 abstentions,*
- Jetons de présences des Conseillers municipaux :
 - *accepté à l'unanimité (Fr 48'000,-),*
- Indemnités du Conseil administratif :
 - *montant accepté à l'unanimité (Fr 195'000,-),*
- Taxe professionnelle minimale à Fr 30,- :
 - *accepté à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Forte fait la déclaration suivante pour le groupe démocrate-chrétien :

Le groupe démocrate chrétien tient, en premier lieu à remercier l'administration, le Conseil administratif et le Président de la commission des Finances pour le travail accompli.

Mme le Maire déléguée aux Finances, nous a expliqué pourquoi la commune se voit contrainte de présenter un budget déficitaire. C'est un peu comme si la commune recevait un bulletin de versement en faveur de l'Etat de Genève d'un montant d'environ 1 million de francs.

Les autres contraintes proviennent de notre Conseil, qui par volonté politique, a voté plusieurs projets à savoir : une augmentation de la sécurité (ASM, patrouilleuses), une culture plus adaptée à la taille de notre commune (ThônexArtsSpectacles).

Normalement, les communes n'ont pas le droit de présenter un budget déficitaire. On constate, cette année, que le Conseil d'Etat admet une certaine tolérance en la matière !

Le groupe démocrate-chrétien votera ce budget tout en faisant les remarques suivantes : année après année on constate que la redevance du SIS est en constante augmentation alors qu'il y a un transfert de compétences des tâches accomplies par les professionnels aux compagnies communales.

Dans notre budget figure le réaménagement de la réception de notre Mairie, est-ce vraiment le moment alors que nous venons de lancer un concours pour la restructuration totale des locaux de notre administration ?

Nous nous réjouissons de voir l'effectif des ASM allant en progression avec un horaire plus étendu en soirée. Ceci devrait nous permettre de faire des économies substantielles au niveau de la société chargée de la surveillance de la commune.



Le Conseil administratif devrait à l'avenir tenir compte des paramètres suivants : augmentation du coût de la vie et évolution démographique de la commune dans l'établissement des budgets futurs, notamment au niveau des charges.

Pour terminer, notre groupe propose le maintien du centime additionnel à 44. Il est bien entendu que par le futur si notre marge d'autofinancement venait à être meilleure nous serions prêts à analyser une baisse de ce dernier.

M. Hyde fait la déclaration suivante au nom de la fraction radicale :

Comme d'habitude direz vous, le groupe radical se doit d'intervenir dans les discussions du budget et particulièrement au point de l'ordre du jour déterminant le centime additionnel pour l'année prochaine. Nous ne le répéterons jamais assez, notre fiscalité est trop lourde et nous n'offrons pas suffisamment de prestations de qualité pour la charge fiscale que nous imposons.

Tout d'abord, nous tenons à remercier la comptabilité communale pour le sérieux et l'efficacité de sa gestion financière, le sujet est parfaitement maîtrisé et lors de diverses simulations politiques proposées nous avons toujours obtenu des réponses claires et précises.

Quant aux orientations politiques financières, nous avons pu activement participer à l'élaboration du budget et nos remarques ont, non seulement été écoutées, mais cette fois ci, aussi prises en compte.

Mais nous devons, naturellement faire des remarques, à deux niveaux. La première concerne la nouvelle habitude du canton, d'utiliser le « transfert de charges » pour assainir ses finances au détriment des communes. Cette habitude, intolérable, montre à quel point les finances, dans notre canton, sont mal gérées et que Genève vit largement au delà de ses moyens en imposant une charge fiscale exagérée. Ce n'est pourtant pas une raison de l'accepter sans réagir et exprimer sa mauvaise humeur d'autant plus que la condescendance cantonale impose aux communes le devoir de payer sans recevoir en échange le droit de s'exprimer et d'en contrôler le bien fondé. Pire, l'hypocrisie du système fait que cette situation rend acceptable l'établissement d'un budget communal déficitaire jusqu'à concurrence du montant de la ponction cantonale !

La deuxième remarque concerne cette fois ci la façon dont a été présentée la comptabilité communale en particulier en ayant exagéré sciemment le montant des irrécouvrables afin de rendre acceptables des bénéfices, eux, inavouables. Nous nous sommes suffisamment insurgés, par le passé contre cette pratique que nous persistons à dénoncer. Heureusement cette fois ci, pour la première fois, le montant de ces provisions a été budgété à des niveaux acceptables et réalistes. Ceci fait que pour la première fois depuis longtemps notre budget est simplement normal. Ceci n'a pas empêché, comme baroud d'honneur, en commission des Finances, notre groupe de proposer une diminution de un centime du nombre de nos centimes additionnels. Comme nous pouvions nous y attendre, notre proposition a fait l'unanimité des groupes contre nous, comme d'habitude ; démontrant, une fois de plus que seul le groupe radical est non seulement sensible aux services offerts à la population mais aussi à la charge fiscale que nous imposons à nos contribuables dans ces temps économiques difficiles.



Nous sommes heureux de savoir que notre ville est 6^{ème} au classement national, nous pourrions probablement prétendre à une meilleure place si nous travaillions avec plus de zèle mais nous dépendons de considérations qui ne sont pas de notre ressort car le Canton nous dicte un certain nombre de positions.

Ce soir, nous voterons le budget sans faire de nouvelle proposition de diminution du centime, en respectant le choix de la majorité. Nous serons, bien évidemment, très attentifs à l'évolution de la situation et veillerons à ce que les dépenses restent dans un niveau raisonnable et surtout, permettent d'offrir à notre population des services de qualité en proportion de leur sacrifice financier.

M. Roth pour la fraction libérale :

La Ville de Thônex vous propose ce soir un budget de fonctionnement 2007 avec Fr 30'958'200,- aux charges (+ 6,4 % par rapport au budget 2006) et de Fr 30'097'550,- aux revenus (+ 3,01 % par rapport au budget 2006) ce qui se traduit - fait prévisible, mais nouveau - par un excédent de dépenses de Fr 860'650,-.

Les investissements nets prévus en 2007 se montent à Fr 20'686'600,- et font ressortir une insuffisance de financement de Fr 15'078'095,-, en tenant compte de l'excédent de charges de Fr 860'650,-, ce qui aura pour conséquence la réduction de liquidités.

La première tranche des nouveaux amortissements au budget 2007 s'élève à Fr 1'706'352,- dont le nouveau groupe scolaire Marcelly-Tronchet avec Fr 1'332'352,- et le pavillon Mousse avec Fr 251'500,-.

La sécurité a été améliorée (engagement de trois ASM et de six patrouilleuses scolaires) ce qui laisse des traces dans les traitements et charges sociales.

A ces dépenses voulues et parfaitement maîtrisées par la commune sont venues se joindre des dépenses et rétentions de revenus par l'Etat, dans le cadre de l'assainissement des finances de l'Etat (loi 9679), communément appelées « transferts de charges ». Elles se résument à :

- 1) Augmentation de 50% des frais de perception des impôts communaux par l'administration fiscale cantonale ce qui représente une dépense supplémentaire de Fr 370'000,-.
- 2) Augmentation de la rétrocession de l'impôt à la source aux communes frontalières qui passe de 25% à 33% ce qui représente une dépense supplémentaire de Fr 340'000,-.
- 3) Rétention de la part communale de l'impôt sur les gains immobiliers (15%) par l'Etat ce qui représente un manque à gagner de Fr 250'000,- soit Fr 960'000,- au total. Sans ces charges exceptionnelles, le budget 2007 aurait bouclé avec un excédent de revenus de Fr 99'350,-.

Le groupe libéral constate que les dépenses de la commune sont parfaitement sous contrôle, que les postes prévus au budget ont tous fait l'objet de vérifications sérieuses, que tous les écarts par rapport aux comptes 2005 et au budget 2006 ont été soigneusement analysés et des explications claires fournies. Il remercie à ce sujet le Conseil Administratif, et plus particulièrement son maire et ministre des Finances, Madame Isabel Rochat, pour son travail approfondi. Il associe à ses remerciements Messieurs Philippe Guex et Michel Zeder ainsi que toute l'administration communale.



Au vu de ce qui précède, le groupe libéral votera le budget 2007. Il en va de même en ce qui concerne le maintien des centimes additionnels à 44, tout en souhaitant que la charge fiscale vis-à-vis des contribuables (personnes physiques et morales) soit la plus légère possible. Mais, à notre corps défendant, une baisse des centimes additionnels pour 2007 n'est tout simplement pas envisageable, sachant qu'à défaut de véritables économies au niveau de l'Etat des transferts de charges beaucoup plus lourds nous attendent dans un avenir très proche dont nous souhaitons qu'ils soient accompagnés des compétences y relatives.

Mme Guarino fait la déclaration suivante au nom des socialistes-verts :

Le groupe des Socialistes et des Verts remercie les personnes en charge de la comptabilité qui ont présenté le budget 2007.

Si l'excédent de charges de Fr 900'000,- est lié au transfert de charges du canton sur les communes, nous restons pour le moins inquiets pour notre avenir financier.

Nous faisons confiance au Conseil administratif quant au suivi des futures dépenses et aux négociations à venir avec le canton. Toutefois, nous demandons au Conseil administratif d'alerter le Conseil municipal si des dépenses imprévues devaient grever le budget. Ceci afin de mettre en place au plus vite un plan d'économie.

Concernant le centime additionnel, l'idée de vouloir le baisser, comme évoqué dans la commission des Finances, nous semble incongrue. Nous maintiendrons le centime à 44 pour autant que le budget soit équilibré. Il va de soi que si la situation s'aggrave, le taux du centime additionnel sera reconsidéré par notre groupe.

Une remarque encore concernant les frais énergétiques dans les bâtiments communaux. Etant donné les fortes augmentations des coûts, nous aimerions que la commune adopte une politique rigoureuse en matière d'économie d'énergie et qu'elle vérifie si d'éventuelles transformations des chaufferies seraient nécessaires ou autres aménagements. Nous accueillons également favorablement l'augmentation de l'effectif des ASM en remplacement de gardes privés.

En dernier point, nous aimerions que pour chaque projet, les frais de fonctionnement et d'entretien soient estimés et notés dans l'exposé des motifs. Nous voterons donc le budget 2007.

M. le Président informe que cette délibération se votera en deux temps (budget 2007 et centimes additionnels).

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,



- Vu le budget administratif pour l'année 2007 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 31 octobre 2006,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 30'958'200,- aux charges et de Fr 30'097'550,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr 860'650,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2007 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 20'686'600,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 20'686'600,-,
- Attendu que les investissements nets de Fr 20'686'600,- sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 6'469'155,- plus l'excédent de charges présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 860'650,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 15'078'095,-,
- Attendu que l'excédent de charge présumé d'un montant de Fr 860'650,- est la conséquence de la loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat (loi 9679 adoptée par le Grand Conseil en juin 2006, qui déploie ses effets sur les exercices 2006 et 2007, ce qui oblige la commune à intégrer un montant supplémentaire estimé à Fr 960'000,- dans son budget de fonctionnement 2007). L'équilibre financier sera retrouvé lors de l'établissement du budget 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

- Par 21 voix, soit à l'unanimité,
- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2007 pour un montant de Fr 30'958'200,- aux charges et de Fr 30'097'550,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr 860'650,-,
- Par 21 voix, soit à l'unanimité,
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2007 à 44 centimes,



3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2007 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

6.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux (DA-06-22)

La parole n'étant pas demandée, M. Fabiano Forte, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2007,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 31 octobre 2006,
- Sur proposition du Conseil administratif
- Par 19 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer, pour 2007, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 48'000,- (quarante-huit mille francs).

6.4. Indemnités versées au Conseil administratif (DA-06-23)

La parole n'étant pas demandée, M. Enrico Castelli, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2007,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 31 octobre 2006,
- Par 21 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E



1. De fixer, pour 2007, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à Fr 195'000,- (cent nonante-cinq mille francs).

6.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- (DA-06-24)

La parole n'étant pas demandée, M. Alexis Hyde, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 31 octobre 2006,
- Par 20 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 à Fr 30,-.

Une pause de 10 minutes est accordée à l'audience.

7. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2007. Discussion. Vote. (DA-06-25)

Mme Isabel RoCHAT, Maire : comme chaque année nous devons fournir à l'Etat la liste des personnes qui fonctionneront aux postes de président, vice-présidents et suppléants lors des diverses votations en 2007.

La parole n'étant pas demandée, M. Fabiano Forte, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,



- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- Par 20 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2007 qui se présente comme suit : (voir annexe).

M. Droz quitte la séance.

8. Projet résolution déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, intitulé : « Pour le plaisir des passants, enfants, adultes et écureuils, plantons des noyers et noisetiers dans les lieux publics ». Discussion. Vote.
(DM-06-04)

En préambule M. Loutan fait la déclaration suivante :

Comme les petites plantations peuvent offrir des grandes joies, les petits ruisseaux comme celui-ci font les grandes rivières de l'Agenda 21, voici une proposition simple et philanthrope, pas prioritaire ni très politique, juste pour inviter nos autorités à penser lors de nos aménagements des trajets publics à animer ci et là par de petites surprises sympathiques la vie de nos concitoyens qui n'ont pas de jardin.

Pour offrir quelque récolte dans les 3 ans de la plantation, il faut planter un noisetier de 175cm, acheté environ 66 francs, pour un arbre de 3m. qui donnera plus vite, il faut compter environ Fr 190,-... Nous voyons là que si la commune plantait 3-4 noisetiers dans des lieux publics, nous ne serions pas encore ruinés. En effet, nous ne demandons pas des forêts de noisetiers !

Pour les noyers, il s'agit de faire un cadeau à plus long terme : Fr 150,- pour un arbre greffé de 7-8 ans qui fructifiera 4-5 ans après la plantation, ou Fr 400,- pour un arbre de 15cm de diamètre de tronc, qui évidemment donnera plus tôt.

Donc nous ouvrons une piste qui fera plaisir au public. A notre service des espaces verts de voir où et comment mettre en pratique cette idée, prairie du nouveau pavillon Mousse, zone verte du mail arborisé du Curé Desclouds vers le cimetière...

Cette proposition ne nécessite pas de budget extraordinaire. Nous pourrions même imaginer qu'un pépiniériste de la commune se fasse un peu de publicité par un prix de faveur pour quelques plantons.

A noter que je ne ferais pas une jaunisse si le Conseil administratif trouvait les noyers trop chers...



Je vous remercie de faire bon accueil à cette proposition et souhaite déjà un bon appétit aux promeneurs thônésiens !

Pour le plaisir des passants, enfants, adultes et écureuils, plantons des noyers et noisetiers dans les lieux publics.

Considérant le plaisir qu'ont les Thônésiennes et Thônésiens, en particulier les habitants des immeubles, à ramasser noisettes et noix en automne sous les branches surplombant le trottoir le long des jardins privés ;

- *considérant l'avantage de ces arbres indigènes dont les fruits tombent naturellement une fois mûrs, et la facilité de taille d'entretien et de repousse surtout des noisetiers*
- *et dans l'esprit de l'Agenda 21 communal poussant à favoriser la qualité de vie et la diversité biologique*

Le Conseil municipal demande au Conseil Administratif

De faire planter ci et là noyers et noisetiers sur les espaces communaux, parcs et autres lieux favorables, de façon à offrir ces petites récoltes saines et faciles aux passants jeunes et vieux, tout comme aux quelques écureuils survivants encore dans notre commune.

La discussion est ouverte :

M. Stark : M. Loutan... Après une lecture très approfondie de votre proposition de résolution le groupe radical s'est senti une poussée de sève inversement proportionnelle à la saison, de vous répondre.

Nous sommes certains que de votre texte vous pourriez en faire une chanson. D'ailleurs nous nous sommes dit, tiens il manque juste les notes... et M. Michel Vacheron se fera un très grand plaisir à la faire apprendre par les enfants de sa classe pour nous la chanter aux Promotions 2007 !

Ne pensez-vous pas que ce Conseil municipal incorpore, mérite davantage de considération au vu du travail qu'il a accompli au cours de cette législature ? Et qu'il y a d'autres préoccupations à résoudre dans le sens de « l'Agenda 21 ».

Bref, comprenez M. Loutan et ceci pour la « X^{ème} » fois qu'avant d'établir une telle missive, vous devriez vous informer, avec tout le sérieux que cela mérite, sur une éventuelle faisabilité.



Car, s'il n'y a qu'une poignée de noyers sur notre territoire thônésien c'est que le sous-sol ne s'y prête pas. Il a été constaté qu'après 12-13 ans ceux-ci tombent malades, alors que l'on peut voir au Centre Horticole de Lullier des noyers de plus de 30 ans d'âge.

Concernant les noisetiers, nous supposons que vous voulez dire des buissons. Et de ceux-là, il y en a déjà sur la commune, seulement ce qui se passe c'est que les noisettes n'ont pas le temps de mûrir puisqu'elles sont cueillies par les enfants avant leur maturité, qui est au mois de juillet en principe. Pour ce qui est des écureuils, comme nous sommes une ville, et plus une commune rurale, nous vous laissons le soin de mettre des muselières à tout les chats qui rôdent, et là, peut-être verrons-nous à nouveau des écureuils.

- Mme Rochat : le Conseil administratif est en contact avec un enseignant du cycle du Foron, professeur en biologie, nous a proposé d'entrer en matière pour la plantation d'une haie bio diverse sur la parcelle entre le cycle et le cirque. Cette haie comprendrait plusieurs essences sureaux, chèvrefeuille, noisetiers, etc... Le Conseil administratif a accueilli favorablement cette proposition et est prêt à financer cette haie toutefois, nous restons dans l'attente de l'avis du canton étant donné que cette parcelle appartient à l'Etat et que l'entretien de la haie lui incomberait.

M. Favre : la démocratie participative que vous défendez, M. Loutan, trouve son exemple dans ce genre de situation. Vous demandez systématiquement que la population assiste à nos débats et puisse intervenir. Lorsque vous déposez des projets de ce type vous devriez commencer par vous renseigner sur le travail qu'accomplit le Conseil administratif, puisque l'on constate que le Conseil administratif n'a pas attendu votre proposition pour s'activer dans ce genre de projet. Ceci nous éviterait souvent des débats trop longs.

Si les noyers et les noisetiers sont des arbres que l'on aime bien voir, dont il en existe déjà passablement, il faut savoir que le noyer sur le domaine public n'est pas un arbre facile car les écorces de la noix se déposent sur la chaussée et la rend très glissante.

Le groupe libéral n'a pas donné de préavis à ses membres sur l'entrée en matière ou non de ce projet. Cela dépendra des interventions et du déroulement du débat.

M. Loutan : M. Stark, j'espère que vous trouverez un compositeur pour mettre mon projet en musique ! Je suis surpris que pour M. Stark les noyers ne poussent pas sur le sol de notre commune et que M. Favre dise qu'il en connaît des rangées et que l'on glisse sur les enveloppes des noix !



M. Favre, si Mme Rochat a répondu favorablement à la demande de M. François Dunand pour une haie naturelle qui contiendrait un noisetier au cycle du Foron, vous voyez que c'est un privé qui a pris l'initiative et non pas la commune. Je ne fais donc que confirmer par mon projet l'intérêt du public pour ce genre de plantations !

Au vote

- *Ce projet de résolution est refusé par 5 voix « pour », 14 voix « contre » et 1 abstention.*

9. Propositions du Conseil administratif

9.1. Mme Isabel Rochat, Maire

9.1.1. Commissions réunies

Le lundi 4 décembre 2006 à 20h. M. Cramer viendra nous parler des Communaux d'Ambilly, séance à laquelle vous êtes invités à participer.

10. Questions écrites :

M. Loutan, Conseiller municipal, pose la question suivante concernant les pins du « giratoire de l'os » de la route de Jussy :

Ces pins ont été déplantés, nous a-t-on dit (Conseil municipal du 28 septembre 2004) entre autres pour permettre la visibilité à travers le rond-point. Argument discutable puisque, de toute évidence, de nombreux giratoires ne sont exprès pas transparents, celui de l'os actuellement non plus. Nous payons donc la pension de ces pins en jauge avec l'entretien compliqué que ceci implique (entretien régulier de la motte de racines, arrosage, taille...), alors que nous avons acheté des arbres pour d'autres plantations.

Questions :

- Combien de temps est-il encore prévu de payer « l'hôtel » à ces arbres ?
- Combien ceci nous coûte-t-il par mois ?
- Quel est le projet du Conseil administratif pour ces arbres ?

Au feuillage persistant contre la poussière des routes, ne trouveraient-ils pas avantageusement place le long du mail arborisé de l'avenue de Thônex, côté cimetière, ce qui diversifierait favorablement la monotonie des alignements de buis, charmilles et tilleuls, ou autre possibilité : sur la pelouse entre la route de Jussy et le pavillon scolaire Mousse ? ceci serait un petit plus pour les rares écureuils survivant dans notre commune.



Avec mes remerciements.

11. Propositions individuelles et questions

11.1. Mme Jaquet pose les questions suivantes :

11.1.1. Parking de la salle des Fêtes

J'ai remarqué que ce soir le parking derrière la salle des Fêtes est interdit, pourquoi et jusqu'à quand ?

- M. Decrey : c'est uniquement dû au spectacle qui est donné ce soir à la salle des Fêtes mais il n'y a pas de fermeture de ce parking.

11.1.2. Fête de l'Escalade :

Je remercie par avance les Conseillers municipaux qui désirent travailler à l'occasion de cette fête de venir s'annoncer.

M. Fischer rappelle que les personnes qui le désirent sont les bienvenues à partir de 16h. pour la préparation des barquettes de chocolat.

11.2. Mail de l'avenue de Thônex

M. Guarino : les barrières qui ont été placées le long de ce mail vont-elles y rester longtemps ?

- M. Decrey : ces barrières ont été mises pour protéger les plantations et seront bientôt enlevées.

11.3. M. Loutan pose les questions suivantes :

11.3.1. Eco Drive pour les communes

L'Etat de Genève a proposé à toutes les communes des cours Eco-Drive gratuits pour les employés communaux qui conduisent un véhicule dans l'exercice de leurs fonctions. Ces cours, qui coûtent normalement Fr 150,-, seront financés par le Fonds Energie des collectivités publiques. Quelle a été la réponse de Thônex à cette offre ?.

pour plus d'infos:

<<http://www.geneve.ch/mobilite/ecodrive>>www.geneve.ch/mobilite/ecodrive



- Mme Rochat : effectivement cette proposition a été discutée au Conseil administratif et est actuellement à l'étude au service des Espaces-verts afin d'éventuellement inscrire des collaborateurs à ces cours.

11.3.2. Panneaux d'affichage

J'ai reçu un courrier cet après midi d'un Thônésien surpris de nos plans sur la nouvelle signalisation. Le nom des rues s'arrête à la frontière communale. N'est-ce pas bien mesquin de nous arrêter là, alors que l'on parle de collaboration locorégionale ? Lors de rénovations ou travaux sur ces panneaux serait-il possible de noter les noms des chaussées voisines de notre commune, ou alors il faudrait demander aux frontières communales que la voisine mette son plan à côté du nôtre !

- M. Détruche : ce courrier a effectivement été envoyé au Conseil administratif. M. Loutan vous avez participé comme plusieurs Conseillers municipaux à plusieurs séances qui ont traité de ce nouveau concept de signalisation et il n'a jamais été question de rajouter les plans de nos communes voisines, cet objet n'a d'ailleurs jamais été évoqué. Il faut savoir que la mise en place de plan précis coûte relativement cher et qu'il n'a jamais été question de mettre un plan détaillé aux frontières de nos communes voisines. Le prix n'est pas le même lorsque l'on fait 15 plans identiques ou 14 plans mixés avec des communes voisines.

11.3.3. Procès-verbal

Je tiens à remercier les responsables des procès-verbaux, car malgré la décision du Bureau de ne retranscrire que ce qui a été transmis par écrit on voit quelques interventions spontanées au procès-verbal.

11.4. Voyage de fin de législature

M. Favre : nous avons effectué un très bon voyage de fin de législature, parfaitement organisé et j'aimerais remercier Mme Constantin et M. Guex pour le choix et l'organisation de ce déplacement à Prague.

La séance est levée à 22h.16.



Le Président :

Le Secrétaire :

M. Pascal UEHLINGER

M. Philippe GUEx

Annexes : Point 6 – Présentation « Power Point »
 Point 7 - Liste des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de
 vote pour 2007

Thônex, le 21 décembre 2006 - PHG/vp

PV/cm/14-11-2006